

FRANCE SHOTOKAN KARATE DO CLUB
SAINT-LOIS



体術

F.F. KARATÉ
et disciplines associées

**Dojo stade André Gullbert, rue des mimosas,
50000 - SAINT-LÔ**

**Tél: 02 33 57 11 65
(lundi, mercredi et jeudi de 17H30 à 21H15)**

E-mail : contact@karate-saintlo.fr



Page facebook : [body karaté Saint-Lô](https://www.facebook.com/bodykarate-saintlo)



**Devenez partenaire
et soutenez le
France Shotokan Karaté
Do Club Saint-Lois**

FINANCIER MAT
soutien humain
FINANCIER
soutien humain
entreprise FINANCIER
soutien FINANCIER MATÉRIEL
MÉCÉNAT

**Le mécénat sportif :
Une aide financière importante
pour les clubs sportifs**

LE MECENAT

▪ Comment ça marche ?

- ✓ On particulier ou une entreprise est mécène lorsqu'il (elle) soutient matériellement (en numéraire ou en nature) une association sans attendre de contrepartie publicitaire (notion de « don »).
- ✓ Elle peut alors déduire 60% de la somme versée à l'association de ses impôts sur le revenus ou sur les sociétés, dans la limite de 5 pour mille de son chiffre d'affaire hors taxes

▪ Août 2003 parution de la loi relative au mécénat aux associations et aux fondations

▪ Différence entre Sponsoring et Mécénat

Le sponsoring est un soutien matériel apporté à une organisation ou à une manifestation en vue d'une tirer un bénéfice direct (promotion, image, publicité...). Le sponsor attends une retombée directe et à court terme.

Le mécénat constitue un don, il est le soutien matériel à une entreprise d'intérêt général sans contrepartie de la part de celle-ci.

Le mécène peut accoler son nom à une opération sans que cette contrepartie soit analysée comme une opération publicitaire lucrative.

	Pas de partenariat	Sponsoring	Mécénat
Montant partenariat	0	1 000	1 500
Chiffre d'Affaire	300 000	300 000	300 000
Dépenses	200 000	201 000	200 000
Plafond 5 / 1000			1 500
Résultat Fiscal	100 000	99 000	100 000
IS à 33,333 %	33 333	33 000	33 333
Réduction d'Impôts	0	0	900
Impôts à payer	33 333	33 000	32 433
Avantage Fiscal	0	333	900
Coût partenariat	0	667	600

Depuis sa création en janvier 1967, l'association France Shotokan Karaté Do Club Saint-Lois a pour objet de promouvoir et de développer :

- La pratique et l'enseignement du Karaté dans la plus pure tradition, enseigné par Maître Funakoshi et actuellement transmis par son élève direct Maître Tsutomu OHSIMA,
- La pratique et l'enseignement du Taï-Jitsu – Self défense
- La pratique Body Karaté.

De participer à différentes manifestations locales telles que la Fête de la Vire, le Téléthon, journée « Tous en Shorts »
D'organiser des stages au sein du club.

De participer aux stages départementaux et nationaux, compétitions organisées par le Comité départemental et la Ligue de karaté et les clubs France Shotokan.

A maintenir des tarifs bas pour faciliter l'accès à la pratique de nos disciplines par le plus grand nombre, dans un contexte économique difficile.

A renouveler et compléter le matériel d'entraînements nécessaire à la pratique des différentes disciplines.

Aujourd'hui le club compte en moyenne 140 adhérents par saison. Il est riche de ses seniors et de ses enseignants qui contribuent à la bonne marche des différentes sections.



Télécharger le guide du mécénat sur www.associations.gouv.fr

